

Tableau 2 : Possibilités de réimplantation après application d'herbicides de sortie d'hiver sur céréales d'hiver

		Implantations sans restrictions de travail du sol	Travail du sol nécessaire (10 à 15 cm)	Labour nécessaire	Déconseillées
Alister *		blé tendre (3 mois de délai), blé dur (3 mois de délai), orge (3 mois de délai)		pois protéagineux (4 mois de délai), pomme de terre (4 mois de délai), maïs (5 mois de délai), sorgho (5 mois de délai), avoine (4 mois de délai)	luzerne, tournesol, betterave, soja, lin oléagineux, haricot, chou, légumineuses fourragères, ray-grass, colza
Archipel *		blé tendre (6 semaines de délai)		blé dur (6 semaines de délai), orge (6 semaines de délai), maïs (6 semaines de délai)	
Atlantis *		blé tendre (6 semaines de délai)		blé dur (6 semaines de délai), orge (6 semaines de délai), sorgho (6 semaines de délai), pomme de terre (6 semaines de délai), maïs (6 semaines de délai)	
Kalenkoa *	Application d'automne	blé tendre (3 mois de délai), blé dur (3 mois de délai), orge (3 mois de délai)		pois protéagineux (4 mois de délai), maïs (5 mois de délai), sorgho (5 mois de délai)	luzerne, betterave, tournesol, pomme de terre, ray-gras, soja, lin, colza, avoine
	Application de sortie d'hiver			maïs (délai de 75 jours)	
Axial Pratic		Pas de restrictions particulières			
Abak *				céréales de printemps (6 semaines de délai), colza (6 semaines de délai), ray-grass (6 semaines de délai), maïs (6 semaines de délai), tournesol (6 semaines de délai), soja (6 semaines de délai), betterave (6 semaines de délai), pomme de terre (6 semaines de délai)	